

2^{ème} Rapide d'Échecs de Panazol

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RAPIDE

Préambule

Dans ce règlement, les termes “joueur” et “il” doivent s’entendre tant au masculin qu’au féminin.

Dans ce règlement les termes :
FFE signifie Fédération Française des Échecs
FIDE signifie Fédération Internationale des Échecs

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

LE CLUB D'ÉCHECS DE PANAZOL
organise le

2^{ème} Rapide d'Échecs de Panazol

le 14 juin 2026

Halle Multifonctionnelle -- Esplanade Jacques Chirac -- 87350 Panazol

ARTICLE 2 : JOUEURS – LICENCE - ELO

Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié B ou A pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Remarques:
 - Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.
 - Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée

ARTICLE 3 : RÈGLES APPLIQUÉES

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements et les classements se feront assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Les appariements se font au système suisse (Règles C.04.1 FIDE au 01/01/2026).

Forts-faibles.

Aucune protection de club, de famille.

Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Selon l'article A.6, c'est l'article A.5 qui s'appliquera pour l'intégralité de la manifestation.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et fait valider leur présence à la table d'arbitrage avant 9h45.

ARTICLE 4 : CADENCE

La cadence est de 15min avec un incrément de 3s par coup depuis le début.

ARTICLE 5 : HORAIRES DE JEU

Dimanche 14 juin 2025 : de 10h à 17h.

Inscriptions	De 9h à 9h45	
Ronde 1	Début à 10h00	
Ronde 2	Début à 10h45	
Ronde 3	Début à 11h30	
Pause déjeuner = 12h15 – 13h45		
Ronde 4	Début à 13h45	
Ronde 5	Début à 14h30	
Ronde 6	Début à 15h15	
Ronde 7	Début à 16h00	
Cérémonie de clôture	vers 17h00	

Vérification des licences : jusqu'à 10h00

Clôture des inscriptions : 9 h45

Clôture du tournoi : vers 17h00

Présence permanente de l'Arbitre pendant le tournoi.

ARTICLE 6 : DROITS D'INSCRIPTION

Adultes : 10 € (14 € à partir du 12-06)

Jeunes : 5€ 7 €, à partir du 12 – 06)

L'inscription est payable en ligne via HelloAsso ou par virement bancaire.

Les règlements par chèque ou espèces sont possibles sur place.

ARTICLE 7 : PRIX

Le montant des inscriptions est entièrement reversé en prix.

Les prix seront affichés dans la salle de tournoi avant la 4ème ronde.

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix du classement général, les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

ARTICLE 8 : DÉPARTAGES

Départage au Buchholz Tronqué, puis Cumulatif puis performance (fournis par le logiciel Papi 3.3.8).

ARTICLE 9 : FORFAIT

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 10 minutes de retard sera déclaré forfait.

Tout joueur ayant fait forfait à une ronde n'est apparié à la ronde suivante que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements cette ronde).

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

ARTICLE 10 : FIN DE PARTIE

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient communiquer le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

ARTICLE 11 : NULLE PAR ACCORD MUTUEL

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Dans tous les cas de figure, l'arbitre doit constater la position et décidera de valider ou non la proposition de nulle. En cas d'infraction, les joueurs seront sanctionnés par une double défaite.

ARTICLE 12 : RAPPELS DE RÈGLES ET DE PARTICULARITÉS PROPRES AU TOURNOI

- Système Suisse Intégral ;
- Exclusion après 2 forfaits ;
- Respecter la charte du joueur d'échecs ;
- Les téléphones mobiles devront être éteints ; si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie ;
- Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu ;

- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints ;
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif ;
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera ;
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle ;
- Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés ;
- Les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde ;
- Avoir une attitude convenable ;
- Analyse et blitz interdits dans la salle ;
- Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie ;
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte ;
- Vente de littérature échiquienne interdite dans la salle de jeu ;
- Signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers ;
- Toute dégradation entraînera une exclusion ;

ARTICLE 13 : ARBITRAGE

Arbitre principal : Ginaud FRANCOIS, arbitre Elite 1.

ARTICLE 14 : JURY D'APPEL ET CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Pas de jury d'appel.

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

ARTICLE 15 : ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Organisateur
Sandrine PROUPIN

L'Arbitre Principal
Ginaud FRANCOIS